

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19/03/2024
Date d'affichage 28/03/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....16 Votants.....21
Réf : 2024-021 Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE Á UN BESOIN LIÉ Á UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 02/04/2024 qu'elle a été rendue exécutoire le 02/04/2024 Le Maire, A. MOMON

Le vingt huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Elisabeth FRONTIN, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Nicolas POUZET, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Alain GUYONNET pouvoir à Michel DOYEN
Sébastien DERREUMAUX à Clément ROCU

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN et Gerty EMBOULÉ

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2024-021- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE
À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Entendu Madame Brigitte Gouyon, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires,

- **INFORMER** l'assemblée délibérante qu'un agent a exercé des missions d'animateur au titre d'un contrat aidé de type PEC ;
- **EXPLIQUER** que cet agent a donné entière satisfaction lors de ses précédentes missions ;
- **PROPOSER** de recruter cet agent en contrat à durée déterminée ;
- **ENVISAGER** un début de contrat le 3 avril 2024, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 5 juillet 2024, sur un grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, à raison de 20h00 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois et 3 jours, à compter du 3 avril 2024.
- Précise que cet agent assurera des fonctions d'agent dédié à l'animation à temps non complet, à raison de 20h00 hebdomadaires.
- Demande à ce que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

